



Le 19/07/2019,

Le Comité Départemental d'Action Sociale de l'Ardèche s'est réuni le jeudi 18 juillet 2019 à 9h30 à Privas avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du CDAS du : <i>- jeudi 11 avril 2019 (doc. préparatoire n°1)</i>
2. Actions Locales 2019 et Crédits d'Actions Locales (CAL) 2019 <i>- Présentation budgétaire des CAL 2019 (doc. préparatoire n°2.1)</i> <i>- Présentation des propositions d'actions locales (sorties, arbre de Noël ...) (doc. préparatoire n°2.2)</i> <i>- Répartition budgétaire des CAL 2019 pour avis (doc. préparatoire n°2.3)</i> <i>- Présentation du Fonds d'innovation locale 2019</i>
3. Avis sur le renouvellement de Rémi LANGLOIS au poste de délégué départemental à l'Action Sociale
4. Questions diverses

Les trois organisations syndicales ont siégé.

Solidaires a procédé à la lecture de sa déclaration liminaire. Le Président du CDAS a répondu (tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !) sur certains points :

- La géographie revisitée n'est pas un plan social
- La pseudo concertation évoquée par Solidaires est une réelle concertation ; le projet peut évoluer de manière significative.
- Ce n'est pas un projet destructeur : la proximité est renforcée et le conseil aux collectivités locales aussi.
- le Directeur sera très attentif à chaque situation personnelle et problématique.

Point 1

Approbation du PV du CDAS du 11/04/2019 - Abstention de Solidaires car nous l'avons boycotté, pour cause d'attente des annonces concernant la géographie revisitée. Le procès verbal a été approuvé.

Point 2

* Actions locales :

- L'organisation de la sortie à Peaugres a été un succès (173 inscrits au lieu de 150 prévus). Cependant, en raison des intempéries, Rémy a négocié pour que les billets restent valables pendant 1 an.
- La sortie à Saint Nazaire en Royans organisée pour les retraités a eu lieu le 24/06/2019 avec 40 participants. Le retour positif est encourageant pour la même sortie, à destination des familles, prévue le 14/09/2019.
- La sortie pour la fête des Lumières prévue le samedi 7 décembre 2019 tombe le même jour que l'Arbre de Noël ; il a donc été choisi de la décaler au dimanche 8 décembre 2019.
- L'Arbre de Noël aura lieu de 7 décembre 2019 à UPIE (26). Il est exceptionnellement organisé, cette année, en partenariat avec la Drôme car le Théâtre de Privas est en travaux. Cette coopération avec la Drôme n'est pas destinée à être pérennisée. Dans le cas présent, elle permet d'avoir accès à une prestation que, ni la Drôme, ni l'Ardèche n'auraient pu s'offrir. Les modalités d'inscription à l'Arbre de Noël seront envoyées courant septembre et il sera demandé aux participants s'ils désirent bénéficier d'un transport collectif (A voir en fonction du nombre de personnes intéressées et du coût du transport).

* Crédits d'actions locales (CAL) 2019

La dotation globale de 18450 € pour l'Ardèche est en légère baisse par rapport à l'année précédente du fait de l'obligation de constituer une réserve de 5 %. Cette réserve constitue une marge de crédits mobilisables qui peut être levée entièrement ou partiellement en cours d'année. Dans cette hypothèse, Rémy LANGLOIS va prévoir des actions qui pourront être mises en œuvre rapidement, en cas de déblocage.

Proposition de répartition de la dotation globale 2019 : Montant à disposition 17527 € (18450-5% de réserve) :

Après prise en compte des différents postes de dépenses (Arbre de Noël, aménagements des « espaces de restauration », consultations psychologues, action solidarité (CESU) et sorties Familles/Retraités, il restera 940 € de crédits non encore affectés.

Solidaires a attiré l'attention du Président sur l'augmentation du stress chez les agentes et agents de la DGFIP du fait des annonces de la géographie revisitée et lui demande de s'assurer que l'aide psychologique dont ils pourraient avoir besoin, soit bien adaptée et suffisante.

A titre d'information, pour pouvoir bénéficier de consultations avec les psychologues (1 à Privas et 1 à Alba la Romaine), il convient de passer par l'intermédiaire du médecin de prévention.

Un nouveau dispositif est mis en place par le Ministère : « Le Fonds d'Innovation Sociale » destiné à :

- Enrichir l'action sociale ministérielle avec des prestations inédites ;
- Élargir le champ des agents bénéficiaires en attirant des publics éloignés de l'action sociale ministérielle traditionnelle ;
- Satisfaire des besoins nouveaux identifiés chez les agents ainsi que leurs proches.

Afin d'obtenir un financement, la proposition d'action doit réunir trois critères :

- La nouveauté : comporter un caractère inédit quant à la nature de la prestation/le territoire/la population concernée ;
- La vocation sociale et/ou de service de proximité : faciliter l'équilibre travail/vie privée, favoriser la cohésion ;
- Le caractère expérimental : être en capacité d'évaluer l'action sur une durée donnée.

Chaque délégué de l'action sociale formulera des propositions qui seront examinées par un comité de sélection. Les projets retenus feront l'objet d'un financement sur le fonds d'innovation sociale (enveloppe de 100 000€ pour la totalité des départements).

Point 3

Pour un renouvellement, après un premier mandat de cinq ans, un simple vote de CDAS suffit. Il n'y a pas lieu de procéder à un nouvel appel à candidature. Le vote a été unanime pour donner un avis positif au renouvellement de Rémy sur ce poste. Les représentantes des Administrations de la DGCCRF et des Douanes ont fait part de leur entière satisfaction de l'action de Rémi.

Bonnes vacances à toutes et tous ...

